

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Arrêté du 22 mars 2016 fixant au titre de l'année 2015 le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle du ministère de la culture et de la communication**

NOR : MCCB1606738A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 22 mars 2016, le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle du ministère de la culture et de la communication est fixé à 11. Ils sont répartis de la manière suivante :

- spécialité « action culturelle » : 6 postes ;
- spécialité « arts plastiques » : 3 postes ;
- spécialité « danse » : 2 postes.